

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2017-219-P014

Nos réf : PB/DP/cc

➤ Additif à l'arrêté municipal

N° 2017-203/P012 MODIFIANT LA
CIRCULATION DES VEHICULES RUE DE LA
CROIX NOIRE

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT QUE la largeur de la rue de la Croix Noire rend la cohabitation difficile entre piétons et véhicules et qu'il est nécessaire d'améliorer le plan de circulation des usagers,

ARRETE

L'arrêté n° 2017-203/P012 du 10 octobre 2017 est abrogé.

Article 1^{er} : Un sens de circulation unique sera mis en place **rue de la Croix Noire, dans le sens descendant rue de Verdun → rue Marcoz d'Ecle, pour la partie comprise entre la rue de Verdun et le passage de la Fontaine.**

Alinéa 2 : Elle s'effectuera en double sens de la rue des Remparts au passage de la Fontaine.

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet dès son affichage en Mairie et la mise en place de la signalisation routière par les services techniques de la ville.

Article 3 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 4 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- La presse.

Le Maire,

Pierre BECHET

